RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DÉCLARATION D'ACHATS AU DÉTAIL DE MÉTAUX FERREUX ET NON FERREUX

(Article 1649 bis du code général des impôts)

cerfa
14812*15
DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2093-T-SD

Année 2026

La déclaration d'achats au détail de métaux ferreux et non ferreux est obligatoirement effectuée par voie informatique comme le prévoit l'article 89 A du code général des impôts.

Vous devez donc vous rendre directement dans votre espace professionnel du site *impots.gouv.fr* pour accéder à l'e-services « Tiers déclarant » et déposer un fichier au format texte selon la procédure TD/bilatéral. Ce fichier doit être compressé et chiffré pour être accepté.
Le cahier des charges permettant de constituer ce fichier est disponible sur le même site dans l'espace Partenaire/ tiers déclarants/ Les différentes collectes/ Achats au détail de métaux ferreux et non ferreux.

Vous pouvez également utiliser la déclaration en ligne des données (limité à un seul envoi d'un maximum de 50 vendeurs).

| **IDENTIFICATION DU DÉCLARANT** | | |

N° 2093-T-SD
(01-2027)

Liste des vendeurs de métaux ferreux et non ferreux

(Totalisation TTC des achats réalisés en 2026 par vendeur)

| Désignation du vendeur (si particulier) | | |